



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00247

Numéro SIREN : 519 681 712

Nom ou dénomination : A LA CLEF DES CHAMPS

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2017 sous le numéro de dépôt 4937

A LA CLEF DES CHAMPS
« ALCDC »
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 5.000 euros
Siège social : 36, rue Juliette Adam
91190 Gif sur Yvette
519 681 712 RCS Evry

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : - 1 JUIN 2017
Numéro : 4937	

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-quatre avril, au siège social,
Madame Concetta Immacolata Quartarone,
demeurant 79 rue du Vieux Damiette 91190 Gif sur Yvette,
propriétaire de la totalité des cent parts de cinquante euros composant le capital social de la société
A La Clef Des Champs, associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule Gérante de la société, Madame Concetta Immacolata Quartarone, associée unique,
a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la ratification de la rémunération de la Gérante ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 24.335,18 euros, et les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.



DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24.335,18 euros de la manière suivante :

Origine

– Résultat bénéficiaire de l'exercice : 24.335,18 euros.

Affectation

- Au poste « Autres réserves » pour la totalité, soit.....24.335,18 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code du commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de ratifier la rémunération allouée à la Gérante au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour un montant de 105.000 euros, ainsi que ses cotisations sociales personnelles prises en charge par la société.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique-gérante et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



L'associée unique-gérante
Madame Concetta Immacolata QUARTARONE

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A L'ORIGINAL

Néant ☐ *Désignation de l'entreprise A LA CLEF DES CHAMPSAdresse de l'entreprise 36 RUE JULIETTE ADAM 91190 GIF-SUR-YVETTE

SIREN

5 1 9 6 8 1 7 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	011	5 043	016	5 043
	Immobilisations corporelles *	028	43 387	030	5 795
	Immobilisations financières * (1)	040	1 260	042	1 260
Total I (5)		044	49 690	048	10 838
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	9 105	052	9 105
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	293	066	293
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	25 068	070	25 068
	Autres * (3)	072	9 346	074	9 346
	Valeurs mobilières de placement	080	120 000	082	120 000
	Disponibilités	084	23 811	086	23 811
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	187 623	098	187 623
Total général (I+II)		110	237 313	112	10 838
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	500
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	73 980	132	73 980
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	24 335
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	103 815
	Provisions pour risques et charges			154	19 600
DETTES (D)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	53 367
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 216	172	49 692
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	103 060
Total général (I + II + III)				180	226 475
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A LA CLEF DES CHAMPS		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE			Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			211	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	
		Services *		217	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	411 313
	Production immobilisée *			222	2 630
	Subventions d'exploitations reçues			224	
	Autres produits			226	
				230	13 496
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 427 439
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	160 134
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244 1 138
	Rémunérations du personnel *			250	122 023
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	95 550
	Dotations aux amortissements *			254	4 915
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 264		262 3
	Total des charges d'exploitation (II)				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 43 677
Produits financiers (III)		280	424		291 3
Produits exceptionnels (IV)					290 6 668
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		317 318	300 22 136
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 4 294
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 24 335
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	24 335
Régime des impositions	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 294
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cessions d'associés	317	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	351
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			398	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			399	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			397	
	Entreprises nouvelles (I, sexies)	386	ZFU-TE (I, octies et octies A)	387	312
	Reprise d'entreprises en difficulté (I, septies)	381	JEI (I, sexies A)	380	
	ZRD (I, terdecies)	127	ZRR (I, quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	391	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 11, undecies)	390	
	ZFA (I, quaterdecies)	315	Investissements outre-mer	311	350
	Créance due au report en arrière du déficit			316	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			55	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352 28 629
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370 28 629

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD